

ASSEMBLÉE NATIONALE17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1640

présenté par
Mme Ménard**ARTICLE 8**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement

d'appel.

Si l'on comprend que la fiscalité du tabac doit évoluer pour suivre le cours de l'inflation et que les buralistes sont d'accord avec cette mesure, on peut s'inquiéter qu'il soit supérieur à l'inflation elle-même et crée par ailleurs un effet de plancher sur le prix du tabac. Au-delà du coût toujours plus élevé du tabac, qui peut se justifier au regard des questions de santé publique que celui-ci pose, il ne faudrait pas négliger que la hausse du prix du tabac emporte avec elle l'augmentation du trafic dudit tabac.

Un trafic qui pose au moins deux problèmes :
. l'absence de contrôle de l'âge des consommateurs par le buraliste ;
. la densification des réseaux mafieux de cigarette sur le territoire national.

Au regard de ces éléments, il semble étonnant et même peut-être un peu naïf que le gouvernement se félicite d'une baisse de 22 % de la consommation de tabac en France entre 2017 et 2021.